

X MARIE-LOUISE PAILLERON

15158

LA VICOMTESSE
DE
Chateaubriand

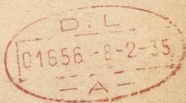


ÉDITIONS des PORTIQUES
PARIS

LA VICOMTESSE
DE
CHATEAUBRIAND



8° Ln 27
80249



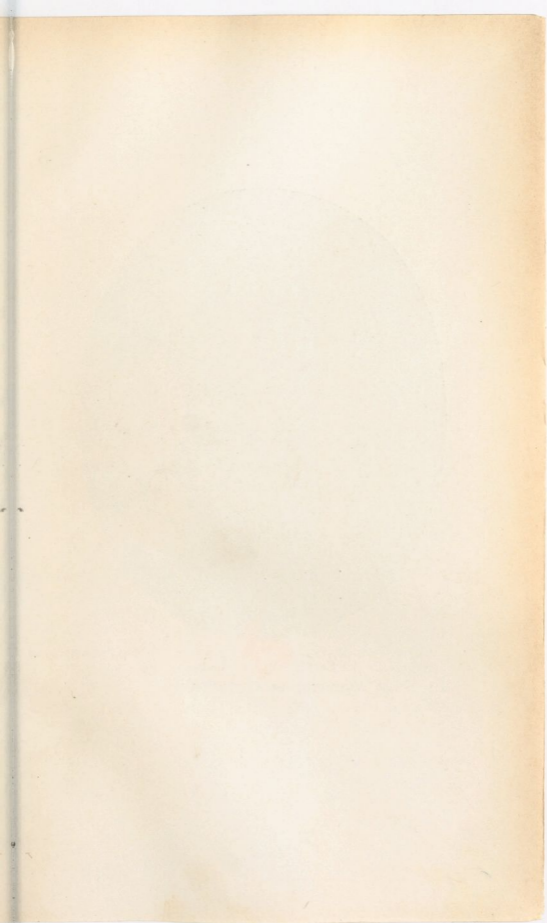
DU MÊME AUTEUR

ROMANS

- Le coucou.** — 1925 (Fayard).
La Ratoune. — 1929 (Plon).
Si j'avais su... — 1933 (Flammarion).

HISTOIRE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

- Souvenirs de Miette** (*épuisé*). — 1919 (Crès).
- Francois Buloz et ses amis :**
- I. **La vie littéraire sous Louis-Philippe.** — 1919 (Firmin-Didot).
 - II. **La Revue des deux mondes et la Comédie Française.** — 1920 (Firmin-Didot).
 - III. **Les derniers romantiques.** — 1923 (Perrin)
 - IV. **Les écrivains du second empire.** — 1924 (Perrin).
- L'Enlèvement à la belle étoile.** — Une affaire judiciaire au XVII^e siècle. — 1927 (Plon).
- Sainte-Beuve à seize ans.** — 1927 (Le Divan).
- Les auberges romantiques.** — 1929 (Firmin-Didot).
- Chambéry.** — Collection des *Portraits de la France*. — 1929 (Emile-Paul).
- Pauline de Beaumont, l'hirondelle de Chateaubriand.** — Collection *Les Inspiratrices*. — 1930 (Ed. Excelsior).
- Le Ruisseau de la rue du Bac.** — Collection *Ma maison, Ma rue, Mon quartier*. — 1930 (Firmin-Didot)
- Madame de Staël.** Collection *Les romantiques*. — 1930 (Hachette).





CELESTE DE LA VIGNE
VICOMTESSE DE CHATEAUBRIAND.

MARIE-LOUISE PAILLÉRON

LA VICOMTESSE
DE
CHATEAUBRIAND



ÉDITIONS DES PORTIQUES
144, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
20 EX. SUR VELIN PUR FIL LAFUMA
NUMÉROTÉS DE 1 A 20, ET
16 EX. SUR VELIN PUR FIL LAFUMA
NUMÉROTÉS DE I A XVI (HORS
COMMERCE)

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation
réservés pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

*Copyright by Éditions des Portiques 1934.
Printed in France*

A Mesdames

LA COMTESSE DE DURFORT

NÉE CHATEAUBRIAND

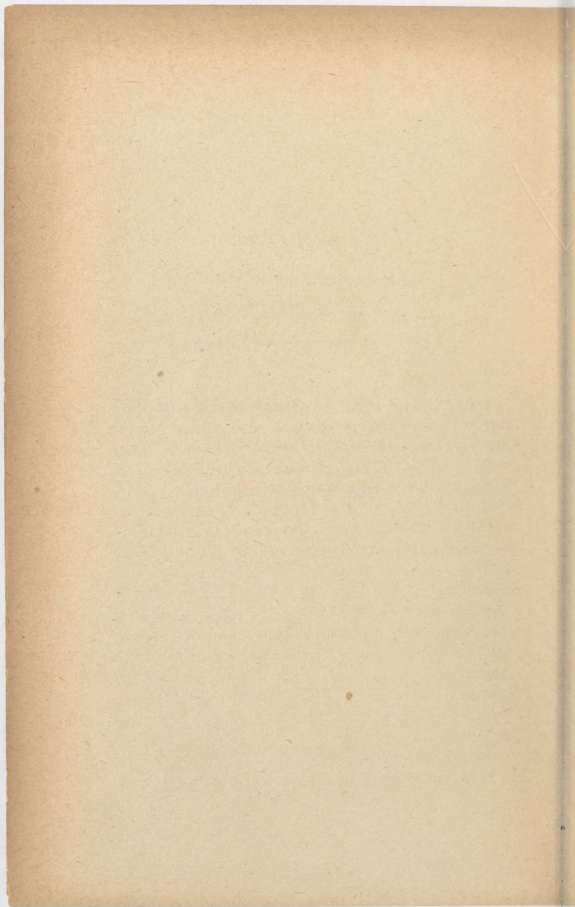
ET PAUL DU CHAYLA

A Monsieur

LE COMTE DE PASCAU DU PLESSIX

Hommage de gratitude

M.-L. P.



AVANT-PROPOS

Ge livre, trop court pour une thèse, trop long pour un essai, trop véridique pour une « vie romancée », ne veut être qu'un portrait, le portrait de Céleste de Chateaubriand, née Buisson de la Vigne, épouse d'un grand homme.

Avant de le peindre, bien des images s'offrirent à nos yeux. Nous avons choisi parmi celles qui nous parurent les plus ressemblantes, et ce faisant, espérons avoir conservé toute notre impartialité.

Nous tenons à remercier ici de leur charmante obligeance Mme la comtesse de Durfort, arrière-petite-nièce de Chateaubriand, Mmes Paul du Chayla et de Lander, héritières de Joubert, Mme Anatole Le Braz, qui nous ont libéralement ouvert leurs archives; M. le comte de Parscau du Plessix nous a permis, en nous communiquant ses notes et la correspondance des siens, de replacer Céleste de Chateaubriand au milieu

de sa famille, ce que personne n'avait pu faire avant nous, faute de documents. Nous exprimons encore notre gratitude à M. Le vicomte Le Bouteiller, dont les inédits sont indispensables pour faire connaître la vie du « ménage » de l'Enchanter, après 1824. Nous remercions tout particulièrement M. Georges Collas, auteur d'un livre passionnant et prêt à paraître sur le père de Chateaubriand, dont nous avons pu nous inspirer pour la jeunesse de François-René, MM. Etienne Aubrée, Marcel Bouteron, Maurice Chalvet, Maurice Levallant, Jean Bonnerot, qui se sont montrés complaisants à l'extrême, en aidant et en favorisant nos recherches.

Quant aux livres et aux documents que nous avons consultés touchant notre sujet, on ne peut les citer tous; évidemment les écrits et la correspondance de la vicomtesse de Chateaubriand elle-même, nous furent les plus précieux : Nous avons eu le plaisir d'en découvrir d'inédits, en outre, grâce à l'accueil de M. Bourde de la Rougerie, nous avons retrouvé aux archives d'Ille-et-Vilaine des pièces de grande importance pour le mariage et l'incarcération de la femme de René pendant la Terreur. Enfin, la Société Chateaubriand, si riche d'inédits, nous a fourni souvent de très utiles indications.

M. L. P.

La Vicomtesse de Chateaubriand

I

Lorsque le chevalier de Chateaubriand débarqua au Havre de Grâce le 2 janvier 1792, venant du Nouveau-Monde, il ne pensait guère au mariage. Parti le 8 avril (1) précédent avec le projet, assez confus il faut le reconnaître, de découvrir un passage au nord-ouest de l'Amérique, il avait dû renoncer à cette entreprise. Toutefois, son voyage ne fut pas vain : il rendit visite à Washington, vit Baltimore et la jeune New-York, admira les chutes du Niagara, coucha sous la tente avec les Iroquois, chassa le carcajou dans les forêts vierges, navigua sur les grands lacs, pénétra peut-être dans les Florides... Par-dessus tout, il chargea son imagination de visions si magnifiques, que le XIX^e siècle tout entier devait en garder le rayonnement et la splendeur (2).

(1) Le 8 avril 1791. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré. Vol. I, p. 311.

(2) Plusieurs auteurs ont douté de la visite de Chateaubriand à Washington; depuis leurs travaux, on a retrouvé dans les Archives du Congrès de Philadelphie la lettre d'introduction, remise à Chateaubriand par La Rouërie, annotée par Washington.

Cependant, il revenait plus gueux qu'il n'était parti, puisqu'il dut faire appel aux siens pour payer la traversée du retour, le capitaine l'ayant embarqué sans qu'il pût lui offrir un sol au départ. Le chevalier sollicita donc son frère aîné, Jean-Baptiste : ce fut la mère qui répondit.

La famille de Chateaubriand au reste — sauf sa mère et Lucile — ne se montra pas ravie du retour de ce cadet toujours incohérent. Ce « fouetteur de lièvres », comme l'appelait jadis le vieux seigneur de Combourg, qu'allait-on en faire ? Il arrivait vraiment mal à propos, au plein de la révolution, dont il avait vu le début sanglant un an auparavant.

Déjà, en traversant la campagne normande pour se rendre à Saint-Malo, le voyageur put découvrir les ravages de cette révolution, « les châteaux brûlés ou abandonnés », le pays désert, devenu la proie des clubs, les populations apeurées ou menaçantes. A Paris, la Constituante avait disparu. A sa place une Assemblée Législative composée de jeunes gens — les moins de 30 ans — siégeait : elle renfermait les Girondins.

De l'autre côté du mur, Louvet, chez les Jacobins, péroraient avec violence. Toute une génération d'hommes nouveaux avait poussé dans l'injure et le sang : des Camille Desmoulins, des Chaumette, des Marat, des Danton s'étaient hissés aux premières places. En mars Roland fut ministre de l'Intérieur, la guerre déclarée en avril. Robespierre et Brissot se haïssaient, la calomnie traînait partout. Au milieu de ces partis divisés, hostiles, la discorde avait beau jeu. Le peuple affolé, perdait pied, néanmoins il s'habitua aux têtes coupées, il se grisa même de ce spectacle. Il se grisa

aussi du vin des émigrés. Après la journée du 10 août, qui fit du Roi un captif, Mercier se souvint d'avoir marché, dans le jardin des Tuileries, sur des débris de bouteilles si nombreux que les chemins « paraissaient pavés de verre pilé » (1).

A son retour, notre chevalier entendit « mugir » Danton aux Cordeliers. « Dans la coque de son église », a-t-il écrit, « comme dans la carcasse des siècles, Danton, avec ses trois furies mâles, Camille Desmoulins, Marat, Fabre d'Eglantine, organisa les massacres de septembre... On implorait Danton pour les victimes : « Je me f... des prisonniers », répondit-il (2).

On en conviendra, le moment était singulièrement choisi pour revenir en France, mais le jeune homme l'avait voulu ainsi. La nouvelle de la fuite du Roi à Varennes, son arrestation apprise inopinément dans une ferme de Virginie, poussa le chevalier à offrir son épée au vieux monde qui s'écroulait : « La menace du plus fort me fait toujours passer du côté du plus faible » professait-il.

Sa famille résolut de faire déguerpir ce paladin au plus tôt. Elle l'encouragea donc à émigrer... mais où l'expédier ? — Parbleu ! à l'armée des princes, puisqu'il revenait pour les servir. L'idée parut séduisante, elle arrangeait tout. Pourtant il y aurait des difficultés matérielles. Qui donc les résoudrait ? Et d'abord, qui équiperait ce néophyte ?

La mère de Chateaubriand demeurait désargentée. Le règlement de la succession du vieux comte de Combourg ne lui avait laissé que sa dot, puisqu'elle

(1) Mercier. *Paris en 1789*.

(2) *M. d'O.-T.* Vol. II, p. 27.

avait renoncé, en faveur de son fils aîné, à la donation des biens que son époux lui avait faite, le 4 juillet 1753, au lendemain de leur mariage. Il restait encore à cette dame sa maison de la rue des Grands-Degrés, à Saint-Malo, sorte de pied-à-terre, où elle vivait chichement.

Après la mort du père, Jean-Baptiste, aristocrate hautain, avait tout réclamé sans vergogne : il parla haut, on lui céda. Les inventaires de Combourg, que M. Georges Collas a retrouvés (1), indiquent très nettement les exigences de ce Jean-Baptiste. Mme de Chateaubriand retourna ses poches. Elle rendit compte des moindres sommes employées depuis la mort de son mari. Nous savons qu'elle avait alors avancé 1.117 livres 7 sols à Lucile, et que le deuil de ses cinq domestiques (un cuisinier, une chambrière, deux laquais, un cocher) lui avait coûté 151 livres (2).

La rigueur des inventaires fut telle, que Mme de Chateaubriand fit figurer dans celui-là : « six cuillères d'argent, et une cuillère à ragoût » dont elle était « restée saisie, ainsi que le couvert d'argent et la cuillère à café que le chevalier avait rapportées du régiment » : les affaires sont les affaires. Il semble toutefois, que devant la générosité de la mère qui se dépouillait pour lui, Jean-Baptiste eût pu lui laisser les petites cuillères !

Le père avait jadis doté son aîné de 160.000 livres. Les filles, moins bien partagées, durent se contenter d'une rente de 1.500 livres pour Mmes de Marigny et Québriac. Mme de Farcy, sur la dot de 30.000 livres

(1) G. Collas: *Dix Ans au château de Combourg*, 1786-1796. *Annales de Bretagne*, 1921-1922.

(2) Id.

promise, n'obtint que cinq contrats de 6.000 livres chacun.

Elevé dans le somptueux Combourg, le chevalier l'avait été durement, suivant la mode de ce temps, et le vieux marin qui avait si bien refait sa fortune dans la course et la traite des nègres, enfermait au fond de l'armoire de sa chambre, à côté d'une argenterie des Mille et une Nuits, et d'autant d'habits resplendissants, son pain de sucre et sa bougie.

La suppression des droits féodaux ruinait la part du cadet des Chateaubriand, déjà modeste.

A vrai dire, certains d'entre eux ne représentaient plus que « l'image d'un vasselage défunt », par exemple, la paire de gants blancs que les paroissiens de Mont-Dol devaient au Seigneur de Combourg, la pelisse blanche de telle grandeur qu'elle pût recevoir un fût de pipe, présenté par les bouchers à la fête de l'Ascension. Il y avait encore la miche feuilletée accompagnée de cinq sols de monnaie, qu'offraient, le jour de la Pentecôte, les paroissiens de Québriac. A côté de ces vieilleries très savoureuses, les sommes prélevées par François-Auguste de Chateaubriand aux cinq foires annuelles sur le produit des ventes, paraissent d'un excellent rapport, lorsqu'on apprend qu'elles augmentent de 70 à 80.000 livres, pendant les belles années, les revenus de Combourg.

Dans l'espoir d'enrichir son dernier né, Mme de Chateaubriand obtint de M. Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, qu'il lui conférât la cléricature : Chateaubriand fut admis dans l'ordre de Malte. Cette admission pouvait valoir quelque jour au petit Franchin, 200.000 livres de rentes. Malheureusement,

l'ordre tomba aux mains de la Nation, et le chevalier fut Gros-Jean comme devant.

Il ne restait plus que le beau mariage. La mère y songea, croyant bonnement sortir ainsi François-René d'embarras, espérant peut-être, sous cape, assagir ce rêveur, passer un harnais à cet oiseau de Paradis. Justement, on avait sous la main une jeune fille que l'on disait riche, et qui ne demandait pas mieux que d'épouser le chevalier (les jeunes filles sont toujours disposées à épouser les chevaliers).

Celle-ci, orpheline, habite rue Coëtquin à Saint-Malo, (elle-même est née à Lorient) (1), chez son grand-père, le vieux commandant de la Vigne Buisson, ou Buisson de la Vigne, qui a élevé ses deux petites filles. Deux ans auparavant, il a marié l'aînée, Anne, brune et fort jolie, à son cousin, le comte Hervé du Plessis de Parscau, lieutenant des vaisseaux du Roy, de bonne et ancienne noblesse. Le père d'Hervé du Plessis de Parscau, chef d'escadron des armées navales, commandeur de Saint-Louis, était en outre membre fondateur de l'ordre américain de Cincinnatus.

Quant aux La Vigne Buisson, inutile de chercher parmi eux des gens de terre, c'est une famille de marins. « *Si elle n'est pas noble, déclarait l'aïeul de Céleste, du moins ses enfants sont-ils bien nés* ». Certes, et quelques-uns même, furent des héros.

D'abord le père de Jacques-Pierre-Guillaume, qui éleva ses petites filles orphelines, commanda en course dès l'âge de 18 ans; « il vit les dernières guerres du

(1) Voir *Appendice*.

feu roi (Louis XIV) fut présent à dix combats et à deux abordages » : il s'en tira avec un coup de sabre dans l'œil, dont il dut remercier Dieu...

Pour Jacques-Pierre-Guillaume, il débute à 20 ans (1) comme enseigne surnuméraire des vaisseaux de la Compagnie des Indes. On le voit sur *Le Cavalier*, entreprenant, le long de la côte du Malabar, une expédition « contre les pirates sauvages », bloquant leurs ports et les réduisant à merci. Il s'embarque en 1736 comme second enseigne pour l'Ile de France, Pondichéry et le Bengale; ensuite le voici sur *l'Aigle* se dirigeant vers les terres australiennes, puis sur le *Bourbon*, puis sur le *Mars*, sur le *Griffon* commandés pour rejoindre M. de La Bourdonnais. A Pondichéry, il sauve la vie de son capitaine que « quatre Malais ivres d'opium voulaient sabrer ». En 1744, il est premier lieutenant, et chasse le corsaire ; « il conduit des richesses à la Vera-Cruz », il fait naufrage, il poursuit l'Anglais, il rejoint M. Dupleix sur le *Maurepas*, il vole de Mazulipatan au Bengale, faisant sauter les vaisseaux ennemis, et coulant les siens, pour obstruer le passage du Gange. S'agit-il de ses enfants ? On retrouve chez eux le même héroïsme : « Mon fils aîné a été emporté d'un boulet de canon..., un autre étant à Chandernagor a eu son habit percé de trois balles, et a montré à l'âge de 15 ans, ce qu'on devait attendre de lui, un autre est prêt à partir pour la Chine... »

Jacques-Pierre-Guillaume, nommé directeur du port de Lorient sur ses vieux jours, reçut la croix de

(1) *Archives Nationales*. Etats de Services de Jacques Pierre-Guillaume de la Vigne-Buisson. F7 3299. W. 535.

Saint-Louis pour loyaux services en 1759, et fut annobli par Louis XVI vingt ans après. Telle fut la famille de la petite Céleste, qui s'évanouissait à la vue d'un pistolet...

La noblesse des Buisson était trop récente pour qu'ils pussent rivaliser avec les seigneurs de Combourg. Néanmoins, la jeune fille convoitée — 17 ans — orpheline, pouvait, disait-on, disposer de sa fortune. On le crut rue des Grands-Degrés, et Lucile s'appliqua à lui vanter son frère, avec lequel, affirmait-elle, aucun homme ne pouvait rivaliser.

Insensiblement mais rapidement, Céleste rêva du mariage projeté. Le chevalier qui devait plaire à tant de femmes, plut malheureusement à la sienne. Quoiqu'il en ait dit par courtoisie, ce fut une conquête désastreuse, non pour lui, car elle le gêna peu et même quelquefois le servit, mais pour elle, dont la vie écrasée par cette grande gloire, ne lui donna aucune des joies qu'elle eût aimées. Elle eût été, certes, plus heureuse avec un homme de second plan, un sédentaire sans éclat, étant peu faite pour les honneurs, les réceptions. En outre les voyages l'effrayaient. Sa santé précaire, son personnage chétif, la désignaient pour la vie dite « de foyer », monotone et honnête, supportable lorsque les enfants la peuplent et l'animent, intolérable dans le tête-à-tête, pour les êtres qui ont l'imagination vive : les curieux, les nomades, les inquiets, les fantaisistes, bref, la classe la plus terrible à satisfaire.

Céleste n'est pas belle : de petite taille (4 pieds 11 pouces), très blonde, sourcils et cils pâles, fine, bien faite, elle possède un joli teint laiteux, se coiffe

en boucles sans poudre, d'ailleurs ses cheveux sont naturellement bouclés. Voilà pour les avantages.

Quant aux défauts, ils sont nombreux. La grâce de la jeunesse et sa vivacité ne peuvent faire oublier un nez trop long, des yeux à fleur de tête, des lèvres fortes, un menton fuyant. Elle put avoir (alors qu'elle courait sur le « Sillon ») une sorte de beauté du diable. Bientôt hélas ! le diable emporta sa beauté, et gratifia, en échange, Céleste de la petite vérole, un an après son mariage. Joignez à ces désastres un « catarrhe », qui, de temps à autre, la mine, tire ses traits, et fait saillir son malheureux nez de la façon la plus affligeante. La taille lui reste : avec les beaux cheveux, c'est la consolation des laides, encore sa minceur devient-elle, après quelques années, de la fragilité. Passant au début de sa vie, d'un médecin à l'autre, elle s'en tint un jour à Laënnec, qui la persuada que la meilleure façon de se bien porter, était de ne rien manger du tout. Elle adopta courageusement ces conclusions, et finit par se nourrir d'une cuillerée ou deux de tisane par jour, ou de quelque blanc-manger, régime qui fit à la longue, d'une femme maigre, une femme squelettique. Daniëlo, le dernier secrétaire de son mari, constatant l'effet de ce régime, prononça avec un peu trop d'assurance peut-être : « Elle est morte de faim ».

Donc, lorsqu'on songe à Céleste, il faut renoncer à l'imaginer belle. Que l'on en prenne son parti. Néanmoins, elle possède d'autres attraits. Toute frêle, enfantine, blonde et blanche qu'elle paraît, Mlle Buisson de la Vigne est un caractère. Orpheline, élevée par de vieux messieurs, il lui faudra, enfant, maîtriser sa nature, « la diablerie de son caractère » : taquine, elle ne peut taquiner personne ici, elle ne peut

taquiner « qu'un vieux domestique, qui lui « fait les cornes » (1).

Toute jeune elle est coquette. « A 9 ans, elle ne pense qu'aux chiffons », la toilette l'occupe. N'a-t-elle pas dérobé un jour les beaux bas de soie de son grand-père pour les « couper et les adapter à ses petites jambes d'enfant » ? Elle fut élevée, dit-on, au couvent des Bénédictines de la Victoire à Saint-Malo et bien élevée, instruite, car elle parle latin et même est capable de l'écrire presque sans contre-sens. Plus tard, de retour chez le commandant, elle habitera Saint-Malo à l'angle de la rue d'Orléans. L'été, elle le passera chez ses oncles à Lorient ou à Paramé, à la métairie des Chênes, que son grand-père a achetée en 1744.

Quant aux oncles, Guillaume-Thomas Bossinot, sieur de Vauvert, procureur de l'amirauté, et Denis Bossinot, sieur de Ponphily, ils sont tous deux mariés, le dernier est père de neuf enfants (2). Les vacances de Céleste ne doivent pas être moroses. L'hiver à Saint-Malo est plus mélancolique. Toutefois, Céleste énergique, se montrera courageuse. Au moment de son mariage elle paraît insouciante, gaie, ses réparties sont vives... elles deviendront piquantes et ses jugements acerbes par la suite. Comment s'en étonner ? Sa vie de jeune femme n'a-t-elle pas été marquée par des infortunes de toute sorte ?

Hélas ! Céleste n'est pas uniquement douée de ver-

(1) Bouchardy. *M. et Mme de Chateaubriand et les Gê-nevois*. (Jullien, Genève 1931).

(2) G. Bord. *Notes sur Chateaubriand*. Union Malouine et Dinannaise. Mars 1921.

tus défensives. Née malicieuse, elle est née tendre aussi et son cœur frémissant, ne demande qu'à battre. Cruellement déçue par l'indifférence du chevalier, elle souffrit de l'abandon où il la laissa onze ans. Peu de femmes eussent supporté sans geindre pareille humiliation.

Si Céleste fût demeurée vieille fille, son esprit, naturellement caustique, eût tourné à l'aigre : l'amour la sauva. Plus tard, le ménage rétabli à grand'peine, sollicita de nouveau son dévouement. Demeurée seule, avec son caractère vif, et un don d'observation très développé (Danielo disait d'elle : « elle aurait vu au travers d'un mur »), Céleste eût passé sa vie à se battre. Une femme seule, qui a « affaire directement à la Destinée », comme disait Mme de Staël, devient forcément une victime ou une harpie. Ne voit-elle pas chaque jour des trahisons et des bassesses à faire peur ? Qui les lui cache ? Personne. Jeune, elle est en butte aux aigrefins du cœur; pauvre, on la dupera, riche, on l'exploitera. Comment, si elle possède quelque pénétration, ne deviendrait-elle pas méfiante à l'extrême ? et si elle en est dénuée, ne se transformerait-elle point en agneau bêlant ?

Or, Céleste se maria avec l'homme qu'elle aimait et son principal tourment fut ce mari, qui eut dû la délivrer des tourments. Mais elle l'aima : tout est là, et s'il est vrai que souffrir pour l'être qu'on aime est encore une faveur des dieux, Céleste fut comblée. Il ne faut donc pas s'étonner de la voir prendre, avec les années, cet aspect piquant que lui reprocha Victor Hugo. Parfois, en effet, elle demeure muette et glacée devant les étrangers, parfois son verbe coupant les pousse à la fuite. Elle sera constamment, sauf avec

de rares amis, en éveil, susceptible et infiniment jalouse. Non seulement René la fera souffrir de la manière que l'on sait, mais elle souffrira encore à son propos et sans donner à personne l'avantage d'en être témoin. « Elle embrassera à fond les intérêts de son époux, ses ambitions et ses ressentiments. Pour elle, il eut toujours raison, contre tout et contre tous. » (1).

Mme de Marigny et Lucile la connurent certainement avant 1792. Ce n'est pas en un mois que l'on peut combiner un mariage et exalter une fiancée comme elles le firent. Il est hors de doute que Lucile observa celle-ci quelque temps, et que le projet, assez vague l'année précédente, ne prit corps que lorsqu'on sut le prochain débarquement du chevalier.

Céleste de la Vigne Buisson parut à Lucile, « une femme de tête », et Lucile crut sincèrement qu'une telle femme serait nécessaire au « rêveur » dont l'avenir la préoccupait. Il aurait en Céleste (songeait Lucile), une gentille compagne, que personne n'avait gâtée, et qui, de ce fait, penserait moins à elle-même qu'à l'époux devant lequel on comptait bien qu'elle s'effacerait. Mauvais calcul : une jeune fille sacrifiée jusqu'à 17 ans n'est pas résignée au sacrifice perpétuel ? Elle espère, au contraire, que sa vie de femme la dédommagera de l'autre, elle y compte et se promet des félicités nouvelles. Elle n'a pas régné ? Elle compte régner désormais. A elle les déclarations brûlantes et les madrigaux, à elle l'amour, à elle le roman. Il fallait le peu de psychologie de Lucile,

(1) Pierre Lasserre : *Portraits et discussions. Mad. de Chateaubriand*, p. 35.

pour ne pas deviner cela. Hélas ! Lucile ne fut pas une psychologue ; personne ne fut plus femme : emportée par ses passions, plutôt que guidée par sa raison. Elle aima aveuglément son frère, ne vit rien au delà. Lucile croyait à l'instinct qui nous dirige pour le bonheur de ceux que nous aimons, elle avait des pressentiments et des rêves... « Elle semblait lire dans l'avenir », a écrit René. Que n'a-t-elle lu dans celui de Céleste ? Elle eût renoncé à cette union intempestive, qui fit deux malheureux.

Quant à lui, il ne s'en est pas caché, on l'a marié. Il le dit et le repète : « Je ne me sentais aucune des qualités du mari ». Parbleu ! on le sait bien. Néanmoins, il tient à ce qu'on se le dise. Tous les hommes sont de même. Jamais aucun d'eux ne proclamera : « Je suis né pour le mariage, j'en ai la vocation ». Non. Ils préfèrent annoncer qu'ils sont nés amants : c'est plus flatteur. Toutefois, il semble que Chateaubriand ait affiché une répulsion trop vive pour le mariage et la mariée, quand il a écrit : « *Ce mariage n'avait que le mauvais côté du roman : la vérité* ». Et ceci, qui est terrible : « *Pour éviter une tracasserie d'une heure (celle de ses sœurs) je me rendrais esclave pendant un siècle !* ». Ces mots, il les écrivit en 1822, à 54 ans, ils prouvent une tenace rancune. Quoiqu'il en dise, s'il se laissa marier à 23 ans, ce qui est certain, il dut se laisser marier avec plus d'insouciance que de chagrin.

Mme de Chateaubriand, la veuve du seigneur de Combourg, fut, elle aussi, satisfaite « d'établir » François-René, Mmes de Farcy et de Marigny de même. Quant à Jean-Baptiste, l'aîné, si intéressé et si hautain, que pouvait-il souhaiter de mieux ? La famille

Buisson de la Vigne ne valait, certes, pas la sienne, mais il fallait caser le cadet au plus tôt, et puisque la jeune fille est riche : tant mieux ! On ne s'adressera plus à lui pour sortir François d'embarras. Ainsi, demain : Bon voyage ! le voilà net.

On a beaucoup disserté sur le mariage de Chateaubriand. Il a lui-même parlé d'une cérémonie clandestine, sa pieuse mère exigeant un prêtre insermenté. Il a conté qu'un des oncles Bossinot, (un pur) furieux de voir sa nièce s'allier à un ci-devant, avait contesté la validité de cette cérémonie, fait enlever et conduire sa nièce au couvent: « On plaïda », continue René, « le mariage fut reconnu valide », mais pour contenter l'irascible Bossinot, un autre mariage eut lieu, béni, celui-là, par un prêtre constitutionnel. Chateaubriand n'en dit pas davantage. Certains conclurent qu'il avait tout romancé, d'autres romancèrent bien autrement. Toutefois, l'acte du mariage secret demeurant introuvable, on en vint tout naturellement à douter que ce mariage eût été célébré, et à prétendre une fois de plus, que l'imagination de René l'emportait sur son exactitude.

Nous en étions là, lorsque, examinant de très près les carnets du regretté M. Le Braz, que sa famille avait bien voulu nous confier, nous y remarquâmes certaines indications, qui nous permirent de retrouver, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, les documents nécessaires. Si l'acte de mariage secret n'existe plus, le registre du Contrôle des actes a été conservé, et ne permet plus à personne de nier la célébration de ce mariage. Il eut bien lieu, en effet, le 21 février 1792 (la date du 29 étant celle de l'enregistrement de l'acte). On lit sur le registre, case 2, feuillet 82, recto,

ce qui suit : *Du 29 février 1792 Certificat par et signé Buard, prêtre, qu'il a administré la bénédiction nuptiale, après avoir fait les fiançailles à noble personne François Auguste René de Chateaubriand, fils de feu René Auguste, et d'Appoline de Bedée, et noble fille Céleste Buisson de la Vigne, fille d'Alexis Buisson décédé, et de dame Céleste Placelière, décédée, en présence des cy-après qui ont signé Frostin Gilbert, Davy, Julien Mousset, de Chateaubriand, de Marigny, Cécile (sic) de Chateaubriand. Chauvines.*

Saint-Malo le 21 février 1792. (reçu 20 sous).

Nous avons eu en mains le registre contenant ce précieux renseignement. En l'examinant de très près, nous avons relevé, encadrant la case 2 où figure la mention du mariage, la trace de pains à cacheter d'un rose très pâle. Cette preuve du mariage secret a donc été voilée pendant un certain temps ? Certainement elle ne l'a pas été immédiatement, car le papier apposé eût caché du même coup la somme reçue par l'enregistrement, et faussé ainsi l'addition générale au bas de la page.

Peut-être faut-il supposer que la dissimulation fut faite pendant la Terreur, pour éviter des représailles à l'abbé Buard, ou à la famille de Chateaubriand ? Quoiqu'il en soit, nous avons aujourd'hui la certitude du mariage secret. Une fois de plus, Chateaubriand s'est montré véridique.

Reste la question des plaintes. Chateaubriand écrit lui-même : « M. de Vauvert (l'oncle sus-nommé) lâcha contre nous la magistrature sous prétexte de rapt, de violation de loi... Mme de Chateaubriand fut enlevée au nom de la Justice, et mise à Saint-Malo, au couvent de la Victoire en attendant l'arrêt des Tri-

bunaux. La cause fut plaidée et le Tribunal jugea l'union valide au civil ».

Le dossier de cette affaire n'ayant jamais été retrouvé, on vint à douter qu'elle eût existé, comme on avait douté de la messe de l'abbé Buard. Nous voyons au contraire qu'une procédure fut commencée, et que les plaintes furent déposées. On remarquera que Chateaubriand écrit : « M. de Vauvert lâcha contre nous... », c'est-à-dire contre lui qui n'était pas majeur (1) et sa famille, et voici, datée du 2 mars 1792, une pièce qui confirme ces paroles. Elle est enregistrée le 19 mars : le jour du second mariage.

19 mars. — *Procuration pour répondre aux conclusions qui pourraient être reprises au Tribunal de police correctionnelle contre la constituante, consentie (par) les dames de Chateaubriand, de Marigny, Lucile de Chateaubriand, à M^e Amy homme de loi. Saint-Malo le 2 mars.*

Voilà qui prouve l'existence d'une plainte, en 1792.

Enfin du 28 mars : *Procuration pour consentir à l'anihilation (sic) de la procédure permise au Tribunal de paix, contre le sieur Chateaubriand, consentie par Pierre Guillaume Buisson de la Vigne, ayeul paternel de la dame Céleste Buisson, épouse du Sr. Chateaubriand à M^e Le Roy, notaire à Saint-Malo ce jour (2).* Donc, deux plaintes, deux procurations pour les annuler, ces deux dernières du reste, enregistrées après le mariage officiel.

Le tout parfaitement conforme aux *Mémoires d'Ou-*

(1) Selon les lois de l'ancien régime.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, Rennes, registre du Contrôle des Actes.

tre-Tombe. Une seule erreur : ce fut « l'ayeul » Buisson de la Vigne qui déposa la plainte, et non pas l'oncle.

Sainte-Beuve apporta lui aussi sa *légende* aux mariages de Chateaubriand : une anecdote qu'il dit tenir de Viennet. L'histoire d'un faux mariage imaginé par le fiancé, avec faux prêtre et faux-témoins, une sorte d'union à la Gretna-Green, interrompue par l'arrivée de l'Oncle Bossinot, brandissant des pistolets, et forçant le chevalier à épouser sa nièce pour de bon (1).

Il y a mieux : un véritable conte, provenant de M. Marteville, communiqué en 1851 à Charles Louandre, le critique. La famille de René aurait jadis circonvenu Céleste, l'aurait emmenée à la campagne : « Le petit Chateaubriand y était déjà, il courtisa Céleste sans succès. Mais un jour, Mme de Marigny mande un ecclésiastique du voisinage, brave homme assez naïf. — « Il se passe ici un scandale affreux », lui confie-t-elle, « aidez-moi à y mettre fin ! »... Suit la révélation des amours de Céleste et de René. Les jeunes gens passent ensemble le jour et la nuit... il faut que mon frère répare sa faute, qu'il épouse... ». Mme de Marigny entraîne le vieux prêtre, on frappe à la porte de Céleste, une voix d'homme répond, on force cette porte, la jeune fille effrayée crie : « Au secours ! » Toute cette mise en scène (car ce n'est que cela) émeut le « vénérable » prêtre, et le décide sur l'heure à bénir le couple. « On le congédie avec quatre couverts d'argent » (ceci est fort). Le frère de la jeune fille, continue Marteville, apprend l'aventure,

(1) Sainte-Beuve. *Chateaubriand et son groupe littéraire*, Vol. II, p. 406.

veut couper les oreilles de Chateaubriand, qui prudemment, quitte la France (1). Voilà un frère qui a le sens de l'honneur : Hélas ! ce matamore n'existe pas !

Toutes ces histoires, inventées après coup par les ennemis de Chateaubriand, sont puérides et seraient négligeables, s'il n'était intéressant de connaître jusqu'à quelles absurdités peuvent conduire la malveillance humaine.

Le mariage du 21 février 1792 eut lieu chez la mère de René, dans le salon de « cérémonie » de la rue des Grands-Degrés. Modeste salon, malgré son titre pompeux. La pièce dans laquelle François René épouse Céleste, boisée d'acajou, est tapissée d'un papier jaune encadré de baguettes dorées. La cheminée, embellie d'un trumeau et d'un médaillon, porte, sur sa tablette, une garniture de sécurine blanche. Les sièges : douze fauteuils et une ottomane, sont en satin, recouverts de coussins de damas jaune, avec leur couverture de coton flambé. Il y a encore huit fauteuils de paille garnis de coussins de velours d'Utrecht à bandes jaunes, comme la tenture. Deux tables à jeu et un petit paravent de table en papier complètent cet ameublement fort rustique (2). Tel est le décor dans lequel Chateaubriand jura fidélité, amour et protection à Mlle Buisson de la Vigne, pour la plus grande joie de sa famille.

Il n'y avait — au point de vue du riche mariage — pas de quoi se réjouir. Le contrat fut passé le 17 mars 1792, chez le grand-père de la mariée, et en sa

(1) Robert Fourré. *Le Mariage de Chateaubriand*. Modern Language, 1925.

(2) G. Collas, *op. cit.*

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE CRÉTÉ,
A CORBEIL (S.-ET-O.)

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

